

eBilan.

Portail de dépôt des états financiers



<http://ebilan.impots.bj>





AMÉLIORER LA QUALITÉ
DES SERVICES RENDUS AUX
CONTRIBUABLES

Pourquoi eBilan ?

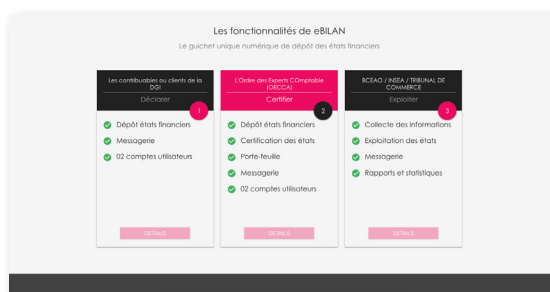
eBilan est une nouvelle fonctionnalité du pack e-services en ligne offert par la Direction Générale des Impôts (DGI).

Matérialisé par la conception et l'implémentation d'un portail web, il permet aux contribuables utilisateurs de souscrire à l'obligation déclarative des états financiers de façon électronique.

Cette innovation s'inscrit parfaitement dans la vision du Plan d'Orientation Stratégique de l'Administration Fiscale (POSAF). Laquelle vision consiste à rendre l'administration moderne et performante au service de l'utilisateur à l'horizon 2021.

En phase avec l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), la DGI s'engage résolument à mettre en œuvre des réformes visant à dématérialiser les services rendus aux contribuables. La réforme des téléprocédures fiscales (déclaration et paiement en ligne des impôts et taxes) en est une belle illustration.

La mise en place de la plateforme eBilan épouse donc cette logique de dématérialisation pour soulager les contribuables.



Qui sont les utilisateurs de eBilan ?

eBilan est une plateforme dynamique qui prend en compte tous les acteurs concernés par la Directive N° 04/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 de l'UEMOA instituant un Guichet Unique de Dépôt des États Financiers dans les états membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine. Chaque intervenant, après une inscription sur la plateforme, dispose d'un espace abonné type pour ses traitements spécifiques.

Les utilisateurs de eBilan sont les suivants :

- ☑ les entreprises ;
- ☑ les membres de l'Ordre des experts comptables et Comptables Agréés (OECCA) du Bénin ;
- ☑ les Centres de Gestion Agréés (CGA) ;
- ☑ les ONG, Associations et Organismes à but non lucratif
- ☑ l'Administration fiscale ;
- ☑ les autres partenaires (BCEAO, INSAE, Greffe du Tribunal de commerce).

Quels sont les avantages de eBilan ?

1. Pour l'entreprise,
eBilan permet :

- ☑ d'indiquer directement, en ligne, son expert-comptable afin d'obtenir le visa obligatoire;
- ☑ d'utiliser le centre de messagerie intégré pour échanger avec les autres acteurs intervenant sur la

- plateforme dans un cadre de réseau social professionnel ;
- ☑ de réduire au maximum le stress des dernières échéances et d'accélérer les procédures de déclaration ;
 - ☑ de réduire le coût de production de ses états financiers (frais de déplacement, économie de papiers, d'encre et autres consommables) ;
 - ☑ d'obtenir en ligne l'attestation électronique de dépôt.

2. Pour les Membres de l'OECCA-Benin et les CGA, eBilan permet :

- ☑ de disposer d'un espace sécurisé pour recevoir en temps réel les états financiers de leurs clients ;
- ☑ d'échanger, à travers un canal sécurisé, avec leurs clients en temps réel ;
- ☑ de viser les états financiers de façon électronique en vue de leur télétransmission à la DGI ;
- ☑ de lutter contre la falsification des visas.

3. Pour l'administration fiscale, eBilan permet :

- ☑ de collecter et de sécuriser les états financiers ;
- ☑ de disposer d'une base de données fiables ;
- ☑ de faciliter le traitement des états financiers ;
- ☑ de réduire le coût de la collecte de l'impôt ;
- ☑ d'améliorer le service à l'utilisateur et de corriger les inégalités de traitement.

4. Pour les autres partenaires de la DGI (BCEAO, INSAE, Tribunal de Commerce), eBilan permet :

- ☑ de collecter électroniquement les états financiers ;
- ☑ d'exploiter plus aisément les données qui y sont contenues.

Comment s'inscrire sur la plateforme eBilan ?

Pour accéder aux ressources de la plateforme, vous devez vous rendre à l'adresse <https://ebilan.impots.bj> où il faut vous inscrire au préalable et avoir un compte de connexion.

eBilan distingue trois types de comptes :

- ☒ compte " Professionnel Comptable "
- ☒ compte " Entreprise "
- ☒ compte " ONG, Associations et Organismes à but non lucratif "

1. Inscription des professionnels comptables

Pour disposer d'un compte professionnel comptable, vous devez :

- ☒ être un membre de l'Ordre des Experts-Comptables et Comptables Agréés (OECCA) du Bénin ou un CGA ;
- ☒ disposer d'un numéro d'adhérent ou d'agrément ;
- ☒ disposer d'un numéro Identifiant Fiscal Unique (IFU) ;

A l'issue de la procédure d'inscription, un espace abonné personnel vous sera attribué pour vous permettre de constituer votre portefeuille et viser les états financiers de vos clients.

Deux comptes de connexion supplémentaires peuvent être également ouverts pour vos collaborateurs.

2. Inscription des entreprises

Pour disposer d'un compte entreprise, vous devez :

- ☒ disposer d'un numéro Identifiant Fiscal Unique (IFU) ;
- ☒ disposer des informations identitaires et de localisation actualisées ;

☒ avoir un expert comptable ou un comptable d'entreprise inscrit à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

A l'issue de la procédure d'inscription, un espace abonné personnel vous sera attribué pour déposer vos états financiers, contrôler leur conformité aux modèles de présentation en vigueur et solliciter auprès de votre expert-comptable le visa électronique obligatoire.

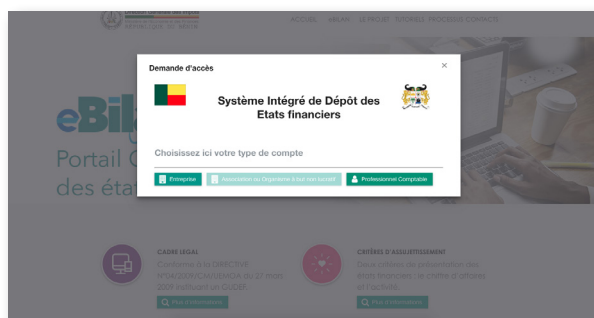
Deux comptes de connexion supplémentaires peuvent être ouverts pour vos collaborateurs.

3. Inscription des ONG, Associations et Organismes à but non lucratif

Pour disposer d'un compte ONG, Associations et Organismes à but non lucratif, vous devez :

- ☒ disposer d'un numéro Identifiant Fiscal Unique (IFU) ;
- ☒ disposer des informations identitaires et de localisation actualisées.

A l'issue de la procédure d'inscription, un espace abonné personnel vous sera attribué pour déposer en ligne votre rapport moral et financier en fichier PDF.



Comment viser et transmettre vos états financiers ?

1

Rassurez-vous que votre type de compte choisi est actif et validé

2

Rassurez-vous que votre expert comptable vous a intégré dans son portefeuille

3

Préparez votre fichier Excel conforme au model type (format xls)

4

Chargez le fichier en ligne et lancer le contrôle de cohérences du fichier

5

Obtenez électroniquement le visa obligatoire de votre expert comptable ou de votre comptable d'entreprise

6

Déclarez à la DGI vos états financiers

Notes

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.



www.impots.finances.gouv.bj



Direction Générale des Impôts du Bénin



LA DGI,
UNE ADMINISTRATION FISCALE
MODERNE ET PERFORMANTE AU SERVICE
DES CONTRIBUABLES

Cellule de Services aux Contribuables

☎ +229 94 01 24 34 - @cdgi@finances.bj